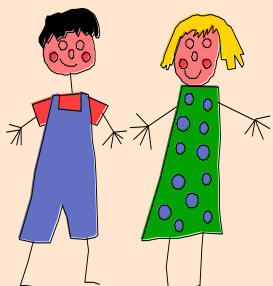




Découvrir
Jouer
S'épanouir
Grandir
Créer
Apprendre
Communiquer
Imaginer



Emploi du temps : école élémentaire Suzanne - Crapet

Rentrée scolaire 2018 – 2019



| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---|---|---|---|---|
| 7 h - 8 h 20 accueil périscolaire | | CVL du mercredi | 7 h - 8 h 20 accueil périscolaire | |
| 8 h 20 - 11 h 30 temps scolaire | | | 8 h 20 - 11 h 30 temps scolaire | |
| 11 h 30 - 13 h 20 pause méridienne | | 7 h 30 - 8 h 30 accueil | 11 h 30 - 13 h 20 pause méridienne | |
| 13 h 20 - 16 h 30 temps scolaire | | 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30 | 13 h 20 - 16 h 30 temps scolaire | |
| 16 h 30 - 17 h 30 étude | 16 h 30 - 17 h 30 accueil périscolaire | possibilité de restauration pour les accueils à la journée | 16 h 30 - 17 h 30 étude | 16 h 30 - 17 h 30 accueil périscolaire |
| 17 h 30 - 18 h 30 accueil périscolaire | | | 17 h 30 - 18 h 30 accueil périscolaire | |

■ Temps périscolaire facultatif payant / Ville de Nieppe
■ Temps scolaire obligatoire / Education Nationale
■ Temps périscolaire facultatif gratuit / Ville de Nieppe

La semaine de votre enfant

Lundi / mardi / jeudi / vendredi

L'accueil périscolaire du matin peut accueillir votre enfant de 7 h à 8 h 20 (facturation mensuelle selon le quotient familial).

Votre enfant peut participer à **la pause méridienne** de 11 h 30 à 13 h 20 (inscription préalable obligatoire à la mairie au service jeunesse. Facturation mensuelle selon le quotient familial).

L'après-midi l'école se termine à 16 h 30.

➔ Votre enfant peut participer à l'étude de 16 h 30 à 17 h 30 lundi et jeudi. (service gratuit et facultatif, inscription préalable obligatoire au service jeunesse).

➔ Votre enfant peut ensuite participer à l'accueil périscolaire jusque 18 h 30. (service payant, inscription préalable obligatoire au service jeunesse).

Mercredi

L'accueil du matin peut accueillir votre enfant de 7 h 30 à 8 h 30.

CVL de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 avec possibilité de restauration pour les accueils à la journée.

A partir de 3 ans, nombre de place limité.

Le CVL du mercredi est un service payant selon le quotient familial. Inscription préalable obligatoire au service jeunesse.

Mairie - service jeunesse ☎ 03 20 44 33 80

Ouverture au public

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h ;
mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.